

MAIRIE DES ISLETTES



BULLETIN MUNICIPAL DES ISLETTAIS

**JUIN 2018
N°13**



Le dicton du mois

Coccinelle qui va de fleur en fleur apporte la chaleur





*** LE MOT DU MAIRE ***

Chères concitoyennes, Cher concitoyens,

Sans tomber dans le pessimisme, je souhaite aborder la situation des communes rurales ne disposant d'autres ressources que le revenu de l'impôt local et les dotations habituelles de l'Etat.

La commune des Islettes, comme beaucoup en Argonne ne dispose d'aucun autre revenu, à l'exception de quelques maigres rentrées issues de la location de biens communaux. Nous ne possédons pas de patrimoine forestier et nous n'avons pas d'entreprises implantées sur notre territoire.

Pour autant, nous n'avons pas souhaité, depuis notre arrivée, augmenter les taux d'imposition. C'est à force d'économie sur le budget de fonctionnement que nous avons pu dégager quelques marges de manœuvre pour réaliser nos investissements. Mais que cela est difficile maintenant pour obtenir des subventions de l'Etat ou de la Région.

Concernant nos interventions en régie, nos agents municipaux doivent gérer l'ensemble des missions que la collectivité doit assurer : de l'exécution du budget à l'entretien de l'environnement (sans pesticide), en passant par la conservation en bon état du patrimoine immobilier et le soutien aux habitants. On le voit, l'éventail est très large et chacun des agents communaux à un planning chargé qui, compte-tenu des moyens qui sont comptés, nous impose, la plupart du temps de gérer l'urgence plutôt que suivre le programme établi.

Je pense parfois que la gestion d'une collectivité plus importante, disposant de services administratifs et technique, de moyens matériels et financiers adaptés, est sans doute plus confortable pour une équipe municipale.

Quand je relate le quotidien, je mesure l'ampleur de la tâche pour améliorer la situation des communes rurales en Argonne et je crois qu'il est utile que chacun, dans la limite de ses possibilités, apporte son concours à l'équipe municipale, plutôt que d'attendre de celle-ci une intervention non prioritaire qu'elle ne pourra assurer.

Le regroupement de communes, pour la Vallée de la Biesme par exemple permettrait-il d'améliorer un peu la situation ? Cela conduirait-il à des économies de gestion et à la mobilisation de moyens financiers plus importants pour investir dans des actions utiles à notre territoire ?

Pour la commune nouvelle de la Vallée de la Biesme, les échanges à ce sujet avec nos voisins n'ont pas permis de formaliser la volonté de regroupement des cinq communes.

Alors comment inverser la régression démographique de nos villages, comment éviter la fermeture d'écoles et de collèges.

Nous n'avons pas, à ce moment, de réponse concrète à apporter.

Après ce moment déprimant, je trouve malgré tout, quelques signes encourageants : de nouveaux habitants viennent s'installer aux Islettes, les maisons mises en vente trouvent rapidement preneurs et sont souvent réhabilitées. Les familles qui partent disent qu'elles le font à regret, par obligation, souvent pour le travail ou pour favoriser la scolarité des enfants.

Tout ceci tend à démontrer que malgré tous ses handicaps, notre commune reste attractive ... Et le chantier d'extension/réhabilitation de notre salle communale maintenant lancé est peut-être le signe qui nous permet d'espérer en l'avenir.

Voilà quelques signes qui peuvent nous permettre d'espérer.

Avant de conclure mon propos qui j'espère ne vous a pas trop démoralisé, je souhaite remercier Monsieur Alain QUENELLE qui a contribué à la rédaction de notre journal en nous rappelant l'histoire du « chalet des Sœurs ». Si des personnes souhaitent aussi contribuer à nos prochains journaux et nous proposer des articles relatifs à la commune ou à la Vallée de la Biesme, ce sera avec plaisir que nous examinerons les propositions.

Je suis à votre disposition pour échanger avec vous sur les thèmes abordés. Soyez assurés du dévouement de l'équipe municipale.

José DOMINGUEZ

- Subventions

Le conseil municipal a accordé des subventions aux diverses associations de la commune pour un montant global avoisinant 4500 Euros.

- Dénomination de la petite place.

Madame Germaine TALLOIS a fait don de sa maison à la commune des Islettes à la condition que celle-ci en fasse sa nouvelle Mairie.

En signe de reconnaissance et afin d'honorer sa mémoire, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de donner le nom de « Place Germaine TALLOIS » à la petite place du village.

- Recrutement d'un agent non titulaire

Le conseil municipal a décidé le recrutement d'un agent non titulaire à temps partiel, à compter du 01 juillet prochain, en prévision du départ à la retraite de Mme Patricia MARSAN. La candidature de Mme Florence CONTRERAS, secrétaire de mairie à temps partiel sur trois autres communes meusiennes a été retenue, compte tenu de l'expérience détenue dans cet emploi.

*** RETROSPECTIVE ***

▪ **3 MAI 2018 :**

Les enfants de la Maison d'Argonne, leurs éducateurs, Monsieur Maurice Aubry 2^{ème} adjoint, Madame Aurore PÉCHEUX 3^{ème} adjointe et Madame Danièle PRUVOST conseillère municipale, sont intervenus, pour désherber et nettoyer différents secteurs de la commune. Les jardinières de la rue Bancelin et de la mairie ont été fleuries de géraniums.

Après l'effort d'une journée bien remplie, le réconfort d'un bon goûter a clôturé la journée. Merci à tous les participants.



▪ **CEREMONIE DU 8 MAI :**

La cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée en présence des Maires de la Vallée de La Biesme, des anciens combattants, d'une dizaine d'enfants et de la population. Une gerbe a été déposée au Monument aux morts et à la stèle des Déportés aux Senades. Un vin d'honneur à la mairie a clôturé la cérémonie.

▪ **BROCANTE DU 8 MAI :**

Dès 5h15 du matin, des exposants attendaient, impatients, que les bénévoles du comité des fêtes leur indique leur emplacement.

C'est sous le soleil que de nombreux visiteurs ont pu se promener, chiner, se rafraîchir à la buvette et se restaurer aux stands frites, grillades, crêpes, gaufres, café.

Merci à tous les bénévoles de s'investir pour l'animation du Village.



▪ **17 JUIN RANDONNEE DE LA VALLEE DE LA BIESME :**



140 randonneurs ont participé à la marche

▪ **CÉRÉMONIES DE L'APPEL DU 18 JUIN :**



*** EVÉNEMENTS A VENIR ***

- **DIMANCHE 24 JUIN : BROCANTE du Sporting Club des Islettes de 6h00 à 18h00**
Réservation : M. VIGOUR : 06.72.15.86.33 – Mme AMAGLIO : 06.78.99.02.75
– M. GUTIERREZ : 06.74.07.21.85

- **SAMEDI 14 JUILLET :**

- CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

- ANIMATIONS SOUS LE SIGNE DU SPORT A PARTIR DE 14 H00 AU STADE DOMINIQUE VIGOUR

Organisé par le Comité des Fêtes en partenariat avec la Municipalité

Nombreuses activités gratuites, pour tous les âges :

- Structures gonflables
- Course de BUMPER BALLS (Bulles gonflables)
- Parcours de combats avec pistolets à eau
- Concours de la Balayette vélo à 17h00
(sur inscription 2 € avec lots à gagner).



- Repas champêtre 15 € sur réservation au : **09.66.04.11.07**
- Restauration rapide
- Buvette
- Bal



Feu d'artifice offert par la Mairie



- **DIMANCHE 19 AOÛT BOURSE MILITARIA A LA SIBA**
- **DIMANCHE 30 SEPTEMBRE REPAS DES ANCIENS :**



Cette année le repas se fera après les vacances d'été, pour permettre au plus grand nombre d'être présent à cette journée conviviale, où ne règne jamais la mélancolie. Cette année nous bénéficierons du concours de M. Jacques MECHIN, conteur-chanteur Meusien qui animera l'après-midi.



*** INFOS et RAPPEL***

- **SOYONS CITOYENS :**

Veillons à nos chiens, ne les laissons pas divaguer et limitons autant que possible leurs aboiements intempestifs.

Par ailleurs la mairie interpellée à plusieurs reprises sur le problème des déjections sur le domaine public, a décidé de mettre à disposition des propriétaires de chiens promenant leurs animaux dans les rues du village, des sacs à crottes. Soyons responsables de nos animaux.



- **A l'attention des fumeurs fréquentant les abords de l'École.**

Il nous est signalé que les abords de l'école Michelle DROUET sont en permanence parsemés de mégots de cigarettes.
Des cendriers sont à disposition, utilisez les.

- **Le bruit des motos et autres cycles à moteurs**

On constate le bruit répété d'engins motorisés ne respectant pas toujours la réglementation concernant la limitation du bruit des moteurs. Ces incivilités doivent cesser.

- **Les feux en zone urbaine.**

Les feux dans les parties urbanisées des communes sont interdits, notamment le brûlage de matières synthétiques telles que le plastique.
Un habitant a été récemment verbalisé par la gendarmerie.

- **BENEVOLAT:**

A la fin de l'été dernier des bénévoles ont planté une centaine d'iris le long du mur du vieux cimetière. Début juin, six bénévoles assuraient leur désherbage. La taille des rosiers de la petite place est également réalisée par un bénévole.

Merci à toutes ces bonnes volontés.



Durée de vie des déchets

Les déchets ne mettent pas tous le même temps à se décomposer. Cela peut aller de quelques jours à des milliers d'années.

Voici quelques exemples de temps de décomposition de déchets.

DÉCHETS	Temps de décomposition
Déchets végétaux	De quelques jours à quelques mois
Pelures de fruits	De 3 à 6 mois
Mouchoirs et serviettes en papier	3 mois
Papier journal	De 3 à 12 mois
Mégot de cigarette	10 ans
Chewing-gum	5 ans
Boîte de conserve	De 10 à 100 ans
Bouteilles plastiques	De 100 à 1 000 ans
Canette en aluminium	De 200 à 500 ans
Sac plastique	400 ans
Polystyrène	1 000 ans
Verre	4 000 ans

Prenons conscience de l'importance de respecter les règles en matière de collecte des déchets.

LES TRAVAUX COMMUNAUX DE PRINTEMPS 2018

Travaux d'assainissement

L'hiver fortement pluvieux s'est manifesté au niveau de la Mairie par une inondation d'une partie du sous-sol qui présentait déjà auparavant de sérieuses traces d'humidité par infiltration. Après recherche, on constate que la cause provient des canalisations d'évacuation des eaux pluviales en terre cuite très anciennes, détériorées et obstruées. Profitant d'une période de temps sec, les agents municipaux entreprennent les travaux d'assainissement consistant en l'installation de nouveaux regards et le remplacement de ces conduites par du PVC. Dorénavant les eaux pluviales du bâtiment s'évacuent sans problème vers la mare de rétention intermédiaire située au fond du jardin avant de se jeter définitivement dans le collecteur de la voirie du Chemin du Roy



Travaux de déboisement



Sur la place servant de parking située en face de l'ancienne mairie, une rangée de thuyas formait une séparation entre cette place proprement dite et les maisons d'habitation de l'OPH rue de l'église. Cette barrière végétale composée de ces arbustes en fin de croissance, très hauts, devenait dangereuse aux abords immédiats et donnait à ce lieu une certaine inesthétique. Le conseil municipal opta pour l'abattage. Ce qui fût fait...

Abattage d'arbres morts au pont de la BIESME en bordure du terrain de football d'entraînement

Suite à la présence de nombreuses branches mortes jonchant le sol, il s'avérait, de l'avis d'un expert, nécessaire pour des raisons de sécurité d'abattre ces arbres et de les débiter. A ce jour les footballeurs peuvent évoluer sans crainte et le Comité des Fêtes peut organiser ses manifestations en toute sérénité.



Dessouchage suite à l'abattage d'arbres

L'abattage d'arbres laisse toujours le problème de la suppression des souches pour une remise en état du terrain. L'utilisation d'une machine à grignoter permet de réaliser ce travail de destruction de la matière bois jusqu'à une grande partie des racines. Il suffit ensuite de remettre de la terre dans l'excavation et d'aser correctement la surface. Le terrain redevient propice à une bonne exploitation et pourquoi pas voué à une future plantation, comme nous le verrons par la suite.



Amélioration de la visibilité au carrefour du chemin de la Noue avec la rue des Prés.



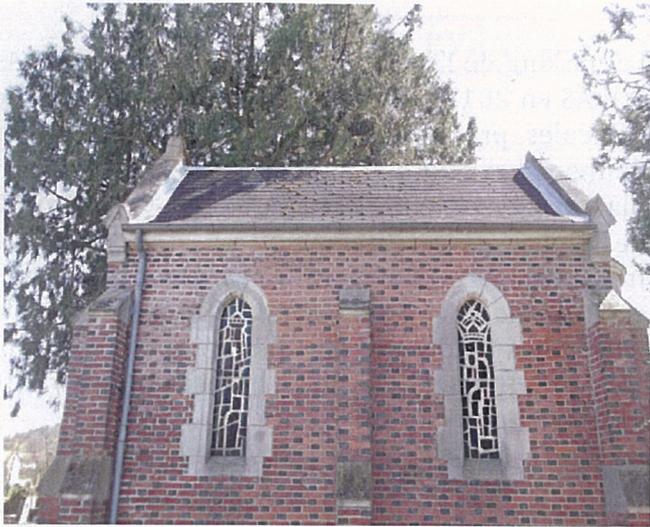
La suppression de quelques mètres de haie met davantage la signalisation routière en évidence à cette intersection et améliore nettement la visibilité des conducteurs de véhicules pour leur propre sécurité et celle des autres.

Réfection de la toiture du hangar de la Cardine abritant désormais le gros matériel dévolu à l'équipe technique.

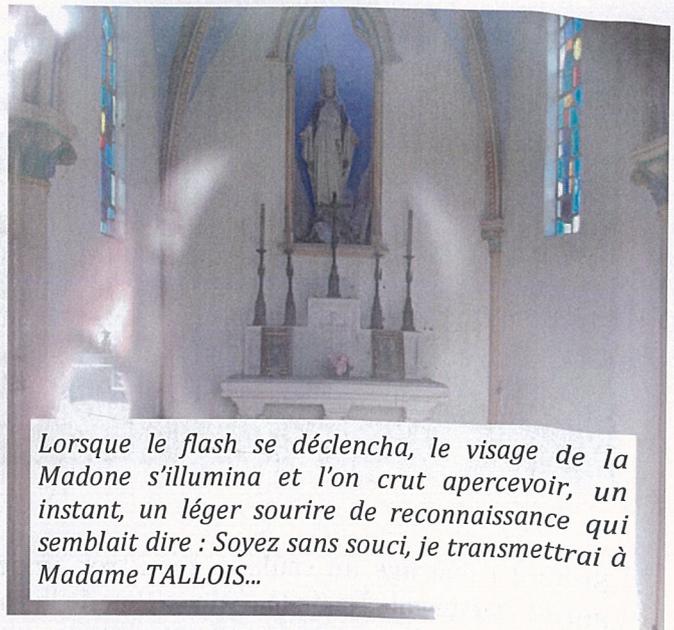
En bien meilleur état que le local abritant les agents municipaux, ce hangar présentait toutefois quelques défauts d'étanchéité au niveau de la toiture et toute la partie gouttière et descentes des eaux pluviales était à refaire. L'entreprise MEUNIER, retenue, effectue les réparations permettant un remisage au sec des matériels et de meilleures conditions de travail pour le personnel.



Cette même entreprise est intervenue dans l'ancien cimetière sur la toiture de la chapelle dans laquelle repose Mme TALLOIS. Rappelons que cette dernière a fait preuve, à sa mort, de grande générosité, en faisant don de sa propriété à la commune. Aujourd'hui, cette belle mairie au style singulier et original est le résultat, dans le temps, d'une transformation de sa maison d'origine par toute une série de travaux de rénovation et d'embellissement. Cela mérite bien, lors du dernier Conseil Municipal, la prise de décision de donner son nom « Germaine TALLOIS » à la petite place ouest côté BIESME et, ceci en remerciements.



Après un nettoyage de l'extérieur de la chapelle, la réfection du faîtage et des rives en zinc assure de nouveau une bonne étanchéité de la toiture contre toutes les intempéries futures.



Lorsque le flash se déclencha, le visage de la Madone s'illumina et l'on crut apercevoir, un instant, un léger sourire de reconnaissance qui semblait dire : Soyez sans souci, je transmettrai à Madame TALLOIS...

Vue intérieure de la chapelle

PLANTATIONS - FLEURISSEMENT - EMBELLISSEMENT

L'hiver étant passé, le mois d'avril est le mois le plus propice pour procéder aux plantations et au fleurissement du village. Cette année la mairie a fait un effort important dans ce domaine. Elle a fait appel au savoir-faire de la société des Pépinières DEFONTAINE pour le choix des plants en fonction des sites proposés, mais aussi pour leur mise en terre. Le monument aux morts a été garni d'une soixantaine de pieds de rosiers du type (décarosiers KADORA).



Même faveur pour le monument aux morts des SENADES jouxtant la chapelle qui a bénéficié d'une douzaine de pieds de ces rosiers.



Quant à la chapelle Notre Dame de la Vallée dont la vierge Marie est honorée le 15 août (Fête de l'Assomption) lors d'une procession des fidèles qui se termine par un rassemblement en cet endroit, elle est agrémentée d'arbustes tels que : Des géraniums Rozanne, des forsythias Bronxenxis, des Abelias mosanensis, des abélias chinensis « White surprise ». Gageons que toutes ces plantations en prenant de l'ampleur vont prochainement embellir ce lieu de recueillement.



Le parking de l'église a été réalisé par l'entreprise COLAS en 2017 pour faciliter le stationnement des véhicules près de l'édifice. Cette année, afin de donner plus d'agrément à cet espace, une haie est plantée devant le parking. Cette haie est composée des variétés suivantes : Chèvrefeuilles fragrantissima - Lonicera fragrantissima. La haie existante le long de l'église est complétée par des Potentilles Goldfinger et des Spirées Snowmoud. Laissons les pousser pour à l'avenir en profiter pleinement.

Suite à l'abattage du saule devenu trop imposant sur la partie gauche de la mairie (Vue de la route), Il semblait logique de réoccuper cet espace. Un arbre CYTISE Laburnum est donc planté qui devrait atteindre dans les prochaines années une hauteur maximale d'environ cinq mètres. Trois arbustes d'angle lui tiennent compagnie : 1 PHOTINIA fraseri Red select - 1 HIBISCUS Syriacus Purope Ruffles - 1 PHILADELPHUS coronarius.



Sur la place de l'ancienne mairie, à l'endroit où les thuyas ont été abattus, (Voir précédemment le chapitre qui s'y rapporte), une rangée d'arbustes s'y substitue. Les noms des variétés sont les suivants : 1 FORSYTHIA, 1 PHOTINIA, 1 PHILADELPHUS, 1 BUDDLEIA, 1 PRUNUS, 1 RIBES, 1 CORNUS, 1 SYRINGA, 1 COTONEASTER, 1 SPIREA, 1 CALLICARPA, 1 COTINUS, 1 CORNUS. Si tous ces noms vous laissent pantois, vous n'y serez pas indifférents lorsque viendra le temps des floraisons et vous tomberez sous le charme d'une succession de couleurs et de nuances différentes.

Une première, au Bois BACHIN, avec la création de massifs aux pieds des poteaux ERDF longeant la route menant au Centre Social d'Argonne. MISCANTHUS (roseaux de chine) et rosiers KADORA les ornent. Un riverain volontaire nous a promis de les entretenir, on le remercie par avance...



TRAVAUX DE VOIRIE REALISES PAR LA CODECOM ARGONNE MEUSE **REFECTION DU CHEMIN DU ROY**

La demande de réfection de la partie haute de la rue du chemin du Roy a été inscrite au programme 2015 auprès de la Commission Voirie de la Codecom. La date de réalisation des travaux concernant cette demande a fait l'objet de nombreux reports pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Il faut souligner, hélas, que l'état général de cette rue se dégradait de plus en plus, ceci depuis de nombreuses années au grand dam des riverains qui s'en inquiétaient. Aujourd'hui, un tapis d'enrobé à chaud recouvre la chaussée et donne une meilleure image au quartier. Circuler maintenant sur cette voie redevient plaisant, mais sachez que la vitesse est toujours limitée à 50 KMH, donc soyez prudent et levez le pied. Ensuite, concernant la partie sud du chemin du ROY, plusieurs parties dégradées ont aussi fait l'objet d'une réfection par l'entreprise en place .



PROJET STADE DOMINIQUE VIGOUR **NOUVEAUX VESTIAIRES ET CREATION D'UN ESPACE SPORTIF**

ENFIN... LES TRAVAUX COMMENCENT...

Non ce ne sont pas des taupinières géantes, mais bel et bien le résultat des premiers forages pour consolider la stabilité du sous-sol. L'entreprise DRENARI, arrivée sur le site le mercredi 6 juin 2018, s'emploie à réaliser les fondations en béton armé sur lesquelles reposeront les structures. Elle est chargée d'effectuer le gros œuvre.



Le chalet des sœurs

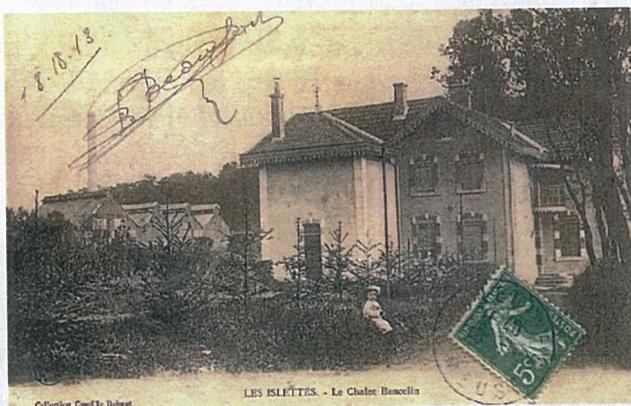
Le chalet fut initialement un pavillon de chasse. En effet en 1852 Henry Bancelin le père de « notre » Jules Bancelin se porte acquéreur d'un des lots de la vente aux enchères des forêts du Grand Pays en Argonne vendus par le Duc d'Aumale légataire universel d'Henri Bourbon Condé.

Henry est avoué à Verdun. Chasseur, il va utiliser le beau terrain laissé vierge, hérité de ses parents pour y construire un relais de chasse.

A sa mort en 1880, sa veuve Marie-Françoise née Tristant en hérite mais dix ans plus tard elle lègue l'ensemble de ses biens à son fils Jules. Parmi eux, ce qui est désigné dans l'acte comme une « maison de campagne ».

Jules, né en 1848, aura probablement passé ses années de jeunesse, ses vacances, dans cette maison de campagne avant de partir pour Paris faire ses études de droit. Avocat au barreau puis sous-préfet itinérant, il n'aura pas l'occasion de vivre dans cette demeure. Malade, célibataire, sans héritier, il lègue en août 1890, deux ans avant sa mort, à sa cousine germaine Angélique Bonne ce qu'il désigne comme « mon chalet des Islettes avec le mobilier qu'il renferme » mais il précise que sa mère restera usufruitière de ce legs.

Le chalet devenu « Bancelin » sera occupé épisodiquement par sa mère Marie-Françoise jusqu'à sa mort en 1906 puis par Angélique. La fillette que l'on aperçoit sur la carte postale datée de 1913 est peut-être Marie-Emilie la petite fille d'Angélique.



Mais ses héritiers, les Godefroy qui vivent à Sèvres ne s'intéressent pas à ce chalet peu à peu abandonné. Une vente aux enchères est organisée à la Mairie des Islettes en 1927. Le chalet dit Bancelin est ainsi décrit : « le chalet proprement dit comprend salon, salle à manger, fumoir, jardin d'hiver, cuisine, office et 6 chambres. Un jardin, verger et un grand parc boisé. La contenance est de 88 ares ». L'annonce spécifie que ces biens sont vendus en mauvais état sans égout.

Le chalet est attribué pour 26 150 francs (17 000 euros) à la Société Civile Immobilière des Islettes constituée en 1925 dont le Président du Conseil est Bernard du Granrut.

Les statuts de cette SCI précisent qu'elle a pour objet de faire fonctionner ou d'aider la commune des Islettes dans ses œuvres sociales.

A l'initiative d'André du Granrut et sous la houlette du diocèse de Verdun une mission de la congrégation des sœurs Saint Joseph s'installe dans le chalet Bancelin « considéré comme une ancien relais de chasse avec une grande véranda ». Une statue de Saint Joseph est installée dans le parc et inaugurée le 7 octobre 1931.

Le chalet, qui devient le « chalet des sœurs », sert notamment de lieu à un ouvroir où sont accueillies les jeunes filles. Elles y confectionnent leur trousseau et assurent le repassage pour de grandes familles venues de Reims.

En août 1944, le chalet se trouve aux premières loges de l'explosion du train de munitions et est très endommagé. La véranda est détruite. Les sœurs, hébergées par les habitants pendant les travaux de réparation conduits par MM Destrez et Varin, reviennent ensuite pour reprendre leur mission d'assistance.

Outre l'œuvre du trousseau, l'Union de l'Argonne (association de jeunes et de moins jeunes) trouve dans le parc et le chalet un bon endroit pour y développer ses activités dont les exploits régionaux et nationaux sont signalés dans la presse.

Ainsi le concours de musique des fanfares en 1925 où la fanfare des Islettes gagne le prix d'excellence avec félicitations du jury avec palme... Ou encore le championnat de tir en 1937 avec de jeunes lauréats : Emile Tirmarche (futur maire) et Noël Huart.

L'Union de l'Argonne a longtemps organisé des kermesses avec concerts, spectacles, bals champêtre et feux d'artifices sous la houlette de l'infatigable Albert Jeannesson.



« La Ruche » est le nom donné à ce centre d'activités pour enfants et les élèves de l'école communale d'après-guerre se souviennent tous du bon temps passé dans le parc des sœurs.

En décembre 1979, la commune des Islettes signe avec la SCI un bail de dix-huit ans pour louer le chalet et le transformer en centre de soins. Elle s'engage par ce bail à continuer à loger les sœurs de la Congrégation. L'aménagement du chalet avec salle d'attente, secrétariat et salle des soins est pris en charge par la commune.



Les sœurs sont donc soignantes à domicile et poursuivent leurs activités paroissiales.

Mais le chalet mal entretenu devient inconfortable et, au départ en retraite de la sœur infirmière en 1994, les sœurs partent pour s'installer dans l'ancien presbytère appartenant à la commune.

Une infirmière libérale loue alors le chalet de 1993 à 1995 afin d'y exercer son activité au centre de soins. Pendant cette période des permanences concernant la protection maternelle infantile et l'assistance sociale y ont été tenues.

La Communauté ferme définitivement en septembre 2006. Les dernières sœurs étaient au nombre de trois : sœur Solange, sœur Renée (actuellement en retraite à la Maison Saint Joseph de Verdun) et sœur Teresina décédée en 2018.

Pendant cette dernière période, les propriétaires du chalet ont changé. En effet la SCI des Islettes proche de la dissolution fait don de la propriété au Diocèse de Verdun. Le chalet n'est plus habité et est très occasionnellement occupé par des visiteurs de passage. Il est mis en vente en Janvier 1997 et la Commune fait jouer son droit de préemption.

Le chalet n'est plus entretenu et tombe en ruines.

Le parc est cependant maintenu en bon état. Régis Drouet, maire de la commune à cette époque, a plusieurs projets :

Construire une crèche

Créer une structure pour des personnes âgées



Ces projets ne voient pas le jour faute de financement

Lors du changement de municipalité en 2014, les projets sont à nouveau étudiés mais ne peuvent aboutir.

Le parc et le chalet sont mis en vente en mai- juin 2016.

Ils sont vendus au plus offrant, la SCI GJ, une SCI familiale déjà propriétaire des 68 et 70 rue Jules Bancelin, jouxtant ainsi le parc.

Découpé ensuite en deux lots l'ensemble appartient fin 2016 :

Pour moitié à la SCI GJ qui garde la plus grande partie du parc attenant au 70. La statue de Saint Joseph mutilée a retrouvé sa tête Les arbres séculaires sont conservés.



Pour moitié à un jeune couple de Sainte Ménehould : Amélie et Christopher .Donnons- leur la parole :

Amélie : *« C'est en revenant du carnaval vénitien de Verdun un dimanche d'avril, que mon regard a été attiré lors de la traversée des Islettes par le panneau en orange fluo A VENDRE accroché à la grille du parc des sœurs ...Je suis tout de suite tombée amoureuse du site et de la maison. Nous cherchions à acheter... mais plutôt pas aux Islettes !! »*

Christopher : *« La maison a été achetée en tant que ruine ... Tout était à faire !*



On a commencé par le toit. Depuis dix-huit mois, j'y passe tout mon temps libre. On a réussi à sauver l'escalier et sa rampe hélicoïdale d'époque .Beaucoup de mauvaises surprises dans cette réfection sauf la découverte d'un puits à l'intérieur du chalet, un puits bien profond : 12 mètres plus 4,5 mètres d'eau !!»

Le parc, paradis des oiseaux, a retrouvé les rires et les jeux d'enfants.



Alain Quénelle 4 juin 2018

Le lecteur curieux pourra retrouver avec plus de détails l'histoire de la saga Bancelin et de la SCI des Islettes dans un fascicule illustré de 70 pages déposé à la bibliothèque de la commune.